

DÉPARTEMENT
du Puy-de-Dôme.

COMMUNE de *Besse*

ARRONDISSEMENT

Issoire

CONCESSION A PERPÉTUITÉ

(SÉPULTURE DANS LE CIMETIÈRE COMMUNAL)

CANTON

de Besse

N° *222 B. 223*

ou plan officiel

Nous, Maire de la commune de *Besse*

Vu le décret du 23 prairial an XII (12 Juin 1794) dans ses dispositions relatives aux Concessions de terrain pour fondations de sépultures dans les cimetières ;

Vu l'Ordonnance royale du 6 décembre 1843 relative aux cimetières communaux.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du _____ fixant le tarif des Concessions de terrain pour sépultures :

Vu la demande à nous présentée par M.^{me} *Marie Cartière, veuve Morinsancien vétérinaire*

et tendant à obtenir la Concession perpétuelle de *quatre* mètres superficiels de terrain dans le cimetière de cette commune, pour y fonder, à perpétuité

La Pétitionnaire s'engageant à verser immédiatement dans la caisse du Receveur communal, pour prix principal de cette Concession la somme de *trois cents francs* dont *deux cents francs* au profit de la commune et *cent francs* au profit des pauvres, le tout, conformément aux délibérations et arrêté précités.

ARRÊTONS :

ART. 1^{er}.

Il est fait Concession, à perpétuité à partir de ce jour, au profit de l'impétrant sus-nommé, de *quatre* MÈTRES SUPERFICIELS de terrain, dans le cimetière de la commune de *Besse*

pour y fonder la sépulture de la dame *Cartière* et de sa famille ci-dessus dénommée

12
3

ART. 2.

Ladite concession est faite moyennant la somme de *trois cents francs*

dont celle de *deux cents francs* sera versée immédiatement dans la caisse du receveur de cette commune, et celle de *cent francs* sera également versée dans la caisse du bureau de bienfaisance.

ART. 3.

Les droits de timbre et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du Concessionnaire.

ART. 4.

Ampliations du présent arrêté seront adressées:

Audit Concessionnaire.

Au Receveur municipal et au trésorier du bureau de bienfaisance

Fait en Mairie, le *10* *9* 1887.

Pour copie conforme:

Le Maire,

[Signature]

Cochet de la Mairie.



1887

Enregistré à *Norm*
le *9* *oct* 1887
Reçu *quatre francs*
1887 n° 19 case 1^{re}
Le receveur de l'enregistrement,

[Signature]

EXEMPLE

1887